



Poliez-Pittet, le 1^{er} septembre 2011

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 9 – 2011 Eau potable Demande de crédit pour la conduite de liaison Vernaugy

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Notre Conseil général acceptait, le 29 septembre 2009, le principe de l'adhésion à l'AIEHJ et son financement le 10 décembre suivant. Ces décisions étaient assorties d'un projet de construction d'une conduite de liaison permettant le bouclage de notre réseau de distribution d'eau, du Rategniau au Méregniau, en passant par le réservoir.

Cette nouvelle infrastructure permettra aussi d'alimenter les maisons implantées le long du chemin de Vernaugy et de celles situées en haut des chemins de Rategniau et de Méregniau. Les propriétaires des Adelins et de la Tuilière projettent également un raccordement sur cette conduite. De plus, la pose d'une borne hydrante peut être alors envisagée sur le tracé.

Aujourd'hui, il est nécessaire de voter le crédit permettant d'entreprendre ces travaux qui devraient, idéalement, suivre ceux du lot 5 de l'AIEHJ, à savoir la liaison Villars-Tiercelin - Poliez-Pittet et transformation du réservoir.

L'estimation des coûts s'est faite sur la base de soumissions calculées par les entreprises choisies pour les travaux du lot 5 de l'AIEHJ.

Coût de l'investissement

Coûts des travaux (selon données de l'ingénieur)	CHF 361'000.-
Marge de sécurité	<u>CHF 9'000.-</u>
Crédit nécessaire	CHF 370'000.-

Financement

Cet investissement sera porté à l'actif du bilan au chapitre des investissements « Installations S.I. ».

Le montant de cet investissement sera financé par les liquidités de la Commune.

D'un point de vue comptable, cette dépense pourra être amortie en une seule fois par un prélèvement du montant total sur la réserve « Réseau d'eau ».

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal N° 9/2011
- entendu le rapport de la commission nommée pour cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de la conduite de liaison Vernaugy.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF. 370'000.-** ;
- **de financer** cette dépense par les liquidités de la commune ;
- **d'amortir** cet investissement par un prélèvement de **CHF. 370'000.-** sur le Fonds de réserve « Réseau d'eau ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2011

Le Syndic

Serge Savoy

Au nom de la Municipalité

La Secrétaire

Tania Giordano